

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 7 mars 2022
Membres en exercice 19	L'an deux-mille-vingt-deux, le 7 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présents 16	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Aurélie Jaluzot, Patricia Guttadoro, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Laurence Terraz.
Votants 18	Représentés : Micheline Veillard (par S. Rouet), Michel Fonfria (B. Curnier). Non représenté : Pierre Valprémit.

Désignation de la secrétaire de séance : Françoise Richez.

16 conseillers présents à cette séance du conseil municipal et 2 conseillers représentés.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Suite à la réunion de la commission des affaires sociales le 3 mars, et au vu de la situation internationale, le maire propose au conseil que soient étudiées les actions de solidarités pouvant être mises en œuvre vers la population ukrainienne.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 janvier 2022

Le compte rendu de la séance du 7 janvier 2022 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17.

2. Délibération pour autoriser le maire à faire une demande de subventions auprès de la région pour du matériel informatique.

En fin d'année, dans le cadre du plan de relance, un appel à projets porté par la Région Bourgogne Franche-Comté, a été lancé pour subventionner les communes de moins de 1 000 habitants l'acquisition en équipement informatique (subvention à hauteur de 80%).

1 000€, pour un PC portable pour la mairie ;

1 000€, pour des tablettes dans les écoles ;

500€ pour l'équipement vidéo du foyer communal.

La région devrait nous répondre en avril. Mais une délibération spécifique du conseil est nécessaire.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17.

3. Adhésion de la commune au syndicat intercommunal Agedi

Le syndicat Agedi (Agence de gestion et développement informatique) est en attente de la délibération de régularisation pour notre adhésion (380€/an).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17.

4. Création de deux postes de droit public à raison de 30h par mois pour l'un, et d'un poste à 40h par mois pour l'autre

- À l'ordre du jour du précédent conseil, le maire avait proposé de transformer un poste vacataire (60h mensuelles) en un poste identique en contrat de droit public Suite à l'ouverture de ce poste à raison de 60h par mois, aucune candidature n'a permis de finaliser ce recrutement.

Lors des entretiens avec la personne en place, celle-ci nous a indiqué vouloir effectuer moins d'heures. En parallèle, la personne qui effectue 12 heures (financées par la CCAB) pour les locaux des Pandas, était également candidate.

Nous sommes donc en mesure de proposer à la personne en poste actuellement 30h par mois sur l'entretien des gîtes et, pour la seconde personne, 30h pour les locaux communaux + 10h pour les Pandas. Le nombre d'heures effectuées sera équivalent aux heures actuellement effectuées.

- La municipalité propose donc de scinder ce poste en deux postes distincts :

poste de 30h mensuelles pour l'entretien des gîtes ;

poste de 40h mensuelles pour l'entretien des locaux communaux y compris celui des Pandas

Pour ce faire, nous devons publier à nouveau le poste (délai 1 mois) avant de finaliser la contractualisation.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

18H40, arrivé de Karen Delin

5. Création d'un poste vacataire pour le Moulin à raison de 220h/an

Nous avons depuis le 1^{er} mars, un locataire dans le logement du moulin du Berceau.

À l'occasion d'un précédent conseil, nous avons évoqué la possibilité de charger le locataire d'effectuer quelques heures d'entretien sur le site du Moulin.

Une évaluation des missions a été faite et nous pouvons envisager une mission évaluée à 220h annuelles. Soit un coût pour la commune d'environ 3 200€/an. Un matériel spécifique restant au Moulin devra être acquis.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

6. Financement des projets communaux

Le 10 février 2022, la commission Travaux s'est réunie et a confirmé les principaux axes de projets envisagés pour 2022-2024 : éclairage public, rénovation de la maison Larcena, sécurisation de la rue Chaude et des Placeaux, city stade, aménagement de la place Jean-Alype Noiro.

Afin de proposer au conseil des solutions de financement, la Banque Populaire a été préalablement interrogée pour avoir une première approche budgétaire. Cette demande, a été faite mi-février avant les événements d'Ukraine.

La banque nous a fait deux propositions :

- Un emprunt de **163 000€** à un taux de **0,74%**.

- Une renégociation du prêt en cours de 210 000€. À un taux de **1,1% sur 7 ans**, ou de **1,3% sur 10 ans**. La situation internationale a provoqué une hausse des taux, dès la semaine suivante (mi-février) La validité de ces deux propositions (offre n°1 valable jusqu'au 9 mars, offre n°2 jusqu'au 11 mars) ne seront donc pas reconductibles.

Aussi, pour bénéficier de ces deux offres, le conseil doit délibérer durant cette séance du 7 mars 2022.

Le maire présente au conseil la situation d'endettement de la commune, ainsi que les économies et/ou revenus que les deux premiers projets (rénovation de l'éclairage public, création d'un premier appartement locatif dans la maison Larcena) produiront :

- Rénovation de l'éclairage public : gratuité durant 5 ans du contrat d'entretien du SDEY en charge du parc et gain de 30 à 40% de la consommation électrique.
- Rénovation de la maison Larcena : un premier logement pourra être proposé à la location au deuxième semestre 2023.

Après un tour de table, la maire propose de passer au vote :

- Le maire demande l'approbation du conseil pour répondre favorablement à la Banque Populaire de Bourgogne, pour un **prêt de 163 000€** aux conditions suivantes :
 - Montant 163 000€, durée 10 ans à un taux fixe de 0,74% ;
 - Remboursement annuel d'un montant de 16 970,75€ à échéances constantes ;
 - 1^{re} échéance 12 mois après le 1^{er} décaissement (durée maxi du décaissement : 12 mois) ;
 - Montant des intérêts : 6 707,50€ ;
 - Frais de dossier : 100€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

- Le maire demande l'approbation du conseil pour répondre favorablement à la Banque Populaire de Bourgogne, pour renégocier un prêt en cours de **215 824,46€**.
Ce prêt en cours date de 2014 au taux de 3,25%. Le capital restant dû au 3 juillet 2022 s'élèvera à **210 560,45€**, auxquels s'ajoutent **5 264,01€** d'indemnités demandées par l'établissement bancaire au titre de la renégociation du prêt.
Contractuellement, les indemnités de renégociation s'élèvent à 5% du capital restant dû, soit 10 528,08€. La Banque Populaire a accepté de ramener ces indemnités à 2,5% du capital restant dû soit 5 264,01€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

- Le maire présente au conseil les deux propositions de renégociation faites par la Banque Populaire, l'un sur une durée de 7 ans, l'autre sur une durée de 10 ans.

Durée 10 ans

- Montant **215 824,46€**, durée **10 ans** à un taux fixe de **1,3%** ;
- Remboursement annuel d'un montant de 23 155,48€, à échéances constantes ;
- 1^{re} échéance le 3 juillet 2023 ;
- Montant des intérêts : 15 730,34€ ;
- Frais de dossier : néant.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

Durée 7 ans

- Montant **215 824,46€**, durée **7 ans** à un taux fixe de **1,1%** ;
- Remboursement annuel d'un montant de 32 203,52€, à échéances constantes ;
- 1^{re} échéance le 3 juillet 2023 ;
- Montant des intérêts : 9 600,18€ ;
- Frais de dossier : néant

Vote : Contre : 18 Abstention : 0 Pour : 0.

7. Solidarité avec l'Ukraine

Un Flash de l'Ocre spécifique va être lancé concernant des actions envisageables (autour du 15 mars).

Avant sa parution, quelques rappels :

- Dons matériels : vêtements, médicaments, tentes, produits d'hygiène, etc. Des listes commencent à circuler. On pourra en diffuser une prochainement.
 - Point de collecte pour nos concitoyens : la mairie. À nous de trouver ensuite le moyen d'acheminement : la CCA ne s'en occupe pas. En revanche, partenariat entre l'AMF (Association des Maires de France) et la Protection civile (antenne à Auxerre).
- Dons financiers : essentiellement la Croix-Rouge (ou autre, si certains ont d'autres habitudes).
- Hébergement (actions coordonnées par la Préfecture)
 - Nos concitoyens qui le souhaitent se déclarent en mairie. Nous ferons suivre la liste des hébergeurs potentiels à la Préfecture qui recense toutes les propositions.
Message important sur ce qu'implique un hébergement (coûts, transports, déclaration en Préfecture pour obtenir un titre provisoire de séjour, durée)

- Besoins en interprètes : anglais, russe et ukrainien. Capacités à enseigner le français. Se signaler à la mairie.

Il est rappelé à tous, qu'en de telles circonstances, des réseaux parallèles non fiables se mettent très vite en place. Leurs collectes n'arrivent que rarement aux bénéficiaires. Aussi, il est prudent de privilégier des associations connues.

Informations

- PLUI : Une procédure de révision allégée va être lancée. Le maire est en mesure de vous indiquer la marche à suivre.
- Réunion CCID le mercredi 9 mars 2022 à 9h.
- Le 19 mars à 10h30 est organisée à St-Aubin la cérémonie pour les 60 ans du cessez le feu de la fin de la guerre d'Algérie.
- Pour rappel, le 1^{er} tour des élections présidentielles se déroule le 10 avril. Le planning de la journée sera envoyé prochainement pour constituer le bureau de vote.
- La fibre : le SRO (sous-répartiteur optique) sera installé le 15 mars en bas de la Grande Rue à St-Aubin.

Tour de table

- Françoise Richez :
 - Réunion annuelle des associations est fixée au 14 mars 2022
 - Fil de l'Ocre N° 18 paraîtra début avril.
 - Les premiers entretiens avec la future conseillère numérique missionnée par la CCAD, ont débuté. Un questionnaire, destiné à évaluer les besoins des habitants sera joint au prochain Fil de l'Ocre.
- Pascal Robelot :
 - Les arbres devant le mur du cimetière ont été plantés. Il serait utile de revoir les besoins des ouvriers communaux en outillage.
- Bernard Duval :
 - Information sur le rachat des machines-outils de l'atelier de Pierre Valpremit.
- Jean Hugues Motard :

Après la démission de Micheline Veillard de la Commission sociale, celle-ci s'est réunie à nouveau :

 - Révision de l'organisation des festivités de fin d'année.
 - Contact pris avec le Conseil départemental afin de connaître le fonctionnement du « Bus des Services ».
 - Rencontre prévue avec les assistantes sociales du secteur
 - Propositions en cours pour les aides aux voyages scolaires.
- Stéphane Rouet : en attente des devis pour les aménagements de sécurité de la rue Chaude et Les Placeaux.

Aucun autre point n'étant évoqué, la séance est levée à 20h40.

Bernard Curnier

